



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 16 NOVEMBRE 2023

Délibération affichée

Le

24 NOV. 2023

Effectif du Conseil : 33

Présents : 22

Absents et Excusé(es) : 07

Procuration(s) : 04

N° d'ordre : 58/2023

Domaine d'intervention : 8.5/ Politique de la Ville, Habitat, Logement.

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi seize du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du neuf novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 09 novembre 2023

**PRÉSENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme RODES Brigitte, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 4<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 8<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; M. REJON Philippe ; - Mme OUSSÉLIN Johanna, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint (procuration donnée à Madame OTTO Julie) ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à Monsieur GENDREY Roland) ; - Mme LACROIX Jenia 9<sup>ème</sup> adjoint (procuration donnée à Monsieur ATALLAH André Maire) ; - Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à Mme GUILLAUME Myriam) ; **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS** : Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. PERAIN Franck ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme MONGE Dunia, **Conseillers Municipaux.**

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PROGRAMME NATIONAL ACTION CŒUR DE VILLE - AVENANT DE PROLONGATION À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2023-2026.

## EXPOSE DES MOTIFS

Lors de la deuxième conférence nationale des territoires le 14 décembre 2017, le Premier Ministre a annoncé le lancement du programme nationale Action Cœur de Ville. Il s'agit d'une démarche partenariale en faveur des villes moyennes pour mobiliser des moyens de l'Etat et d'autres partenaires tels qu'Action Logement afin de mettre en œuvre les projets de territoire portés par les communes.

La ville de Basse-Terre a candidaté en démontrant son rôle de centralité au sein de la communauté d'agglomération grand sud caraïbe, et a été sélectionnée au même titre que 222 autres territoires.

Ainsi, par délibération en date du 26 septembre 2018, le conseil municipal de Basse-Terre a adopté les principes de la convention cadre pluriannuelle du programme Action Cœur de Ville pour la période 2018-2022. Cette convention a été signée par les différents partenaires le 27 septembre 2018.

Par délibération en date du 09 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé l'avenant à la Convention cadre fixant une liste de 54 actions, et actant le périmètre d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Depuis la signature de cet avenant et suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid, certains projets inscrits dans le plan d'actions ont pris du retard, d'autres ont été abandonnés ou réorientés par des porteurs de projets privés et publics.

Toutefois, la ville de Basse-Terre et des porteurs de projets privés ont pu réaliser des actions telles que :

- La mise en place d'un circuit de navettes électriques de type Tuk-Tuk dans le cœur de ville, répondant aux objectifs (axe 3) de développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
- La requalification du premier tronçon de la rue de la république en végétalisant et doublant les surfaces de trottoirs,
- La mise en valeur artistique et végétale en cœur de ville par l'association Wi An Art
- L'ouverture d'un Espace France Services
- La réalisation d'une étude sur le stationnement et les déplacements financée par la Banque des Territoires...

Ce sont 9 actions qui ont été réalisées en deux ans, soit 17% des actions inscrites dans le programme, et représentant un investissement de 1,753M€.

L'Etat a annoncé la prolongation du programme Action Cœur de Ville jusqu'en 2026. A cet effet, la ville de Basse-Terre a manifesté son intérêt de poursuivre le programme et à signer un avenant de prolongation d'ici le 31 décembre 2023.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023 - DELIB N° 58/2023 - REF : 8.5/ POLITIQUE DE LA VILLE, « DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PROGRAMME NATIONAL ACTION CŒUR DE VILLE – AVENANT DE PROLONGATION A EN CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2023-2026. »

Aussi, il est proposé au conseil municipal de valider la prolongation du programme Action Cœur de Ville sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, et d'approuver le projet d'avenant joint comprenant un programme de 37 actions dont 9 actions nouvelles.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

### DISPOSITIF DECISIONNEL

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'Instruction du Gouvernement NOR : TERR1800859C en date du 10/10/2018 relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville » identification des villes éligibles et premières orientations de mise en œuvre

Vu la délibération du conseil municipal de Basse-Terre n°34/2018 du 26/09/2018 approuvant la convention-cadre « Action Cœur de Ville »

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe n°CAGSC-2018-07-04 du 20/09/2018 portant l'approbation de la signature de la Convention afférente au dispositif « Action Cœur de Ville »

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe n°CAGSC-2022-07-04 du 30/08/2022 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle ACV Vu la délibération du conseil municipal de Basse-Terre n°35/2022 du 15/09/2022 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle ACV

Vu l'avis du Comité de Projet du 29/09/2023 approuvant l'avenant de prolongation 2023-2026 à la convention cadre pluriannuelle ACV

APRES en avoir délibéré,

#### DECIDE A LA MAJORITÉ

#### SOIT 23 VOIX POUR, DONT 03 PROCURATIONS

M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint (procuration donnée à Madame OTTO Julie); - Mme PAISLEY Yanetti, 5<sup>ème</sup> Adjoint (procuration donnée à Monsieur GENDREY Roland); - Mme LACROIX Jenia 9<sup>ème</sup> adjoint (procuration donnée à Monsieur ATALLAH André Maire).

#### 03 ABSTENTIONS DONT 01 PROCURATION

Mme PENCHARD Marie-Luce (procuration donnée à Mme GUILLAUME Myriam)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023 - DELIB N° 58/2023 - REF : 8.5/ POLITIQUE DE LA VILLE, H  
« DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PROGRAMME NATIONAL ACTION CŒUR DE VILLE – AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION CADRE  
PLURIANNUELLE 2023-2026. »

**ARTICLE 1 : D'ADOPTER** l'avenant à la convention cadre pluriannuelle annexée à la présente délibération, pour le programme « Action Cœur de Ville II », pour la période 2023-2026, à signer avec la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes, l'Etat et les différents partenaires.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant à la convention cadre pluriannuelle- opération de revitalisation du territoire de la ville de Basse-Terre ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification (le silence de l'administration pendant 2 mois vaut décision de rejet). La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans les deux mois à compter de sa publication, où à compter de sa notification."

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

22 NOV. 2023

L'affichage et/ou la publication le

24 NOV. 2023

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre, le

21 NOV. 2023

  
**Pour le Maire Empêché**  
B. GUILLAUME  
1er Adjoint  
ATALLAH

  
Le Maire  
André ATALLAH  
**Pour le Maire Empêché**  
B. GUILLAUME  
1er Adjoint



Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

22 NOV 2023

ID : 971-219711058-20231116-582023-DE

## Avenant Action Cœur de Ville 2023-2026

### AVENANT DE PROJET

#### A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE –

#### OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

#### DE LA VILLE DE BASSE-TERRE

#### ENTRE

- La Commune de Basse-Terre représentée par son maire André ATALLAH;
- La Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe représentée par son président Thierry ABELLI

ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

d'une part,

#### ET

- L'Etat représenté par le Préfet de la région Guadeloupe Xavier LEFORT,
- Le groupe Caisse des Dépôts - Banque des Territoires représentée par son directeur Christophe LAURENT,
- Le groupe Action Logement représenté par son président du comité territorial Jacques FAYEL,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet de la région Guadeloupe Xavier LEFORT,

ci-après, les « **Partenaires financeurs** »

d'autre part,

#### AINSI QUE

- Le Conseil Régional de la Guadeloupe, représenté par son président Ary CHALUS
- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Iles de Guadeloupe, représentée par son président, Patrick VIAL-COLLET,
- L'Etablissement Public Foncier de Guadeloupe représenté par sa directrice générale, Corine VINGATARAMIN,
- Le Conseil de l'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Guadeloupe, représenté par son président Jacques ANSELME.

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.



## Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Basse-Terre, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

## Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Basse-Terre et de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

*Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).*

*La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.*

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes .

**Les crédits d'ingénieries et les prêts de la Caisse des Dépôts sont soumis à la validation de ses comités internes.**

L'avenant couvre la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2026.

## **Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville**

La ville de Basse-Terre s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de Ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DEAL, DAC...) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (CAUE, EPF, CCI...).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact de la directrice de projet : Adeline BOSCO [a.bosc@ville-basseterre.fr](mailto:a.bosc@ville-basseterre.fr)

## **Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville**

La ville de Basse-Terre s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Basse-Terre réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période

2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'un partenaire qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

## Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

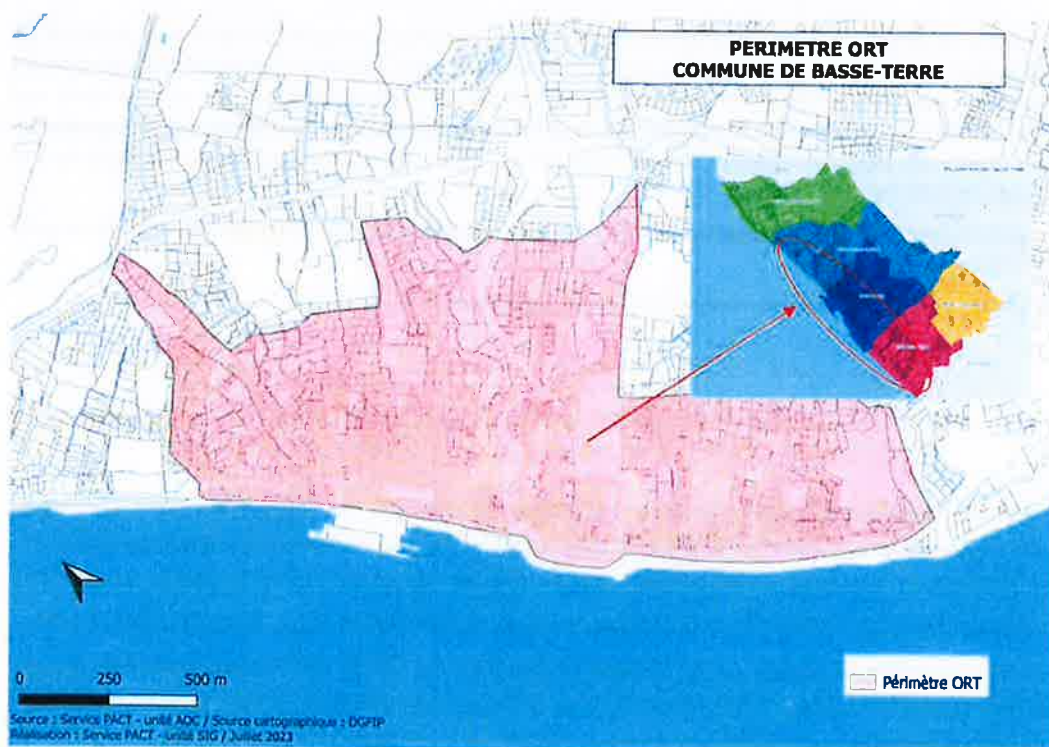
Le périmètre d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action défini dans cet article se substitue au périmètre d'action défini dans l'avenant de projet 2018-2022 dont il reprend strictement les contours.

### 2.1. Liste des secteurs d'intervention :

Le périmètre ORT couvre plusieurs quartiers historiques de la ville de Basse-Terre. Les interventions proposées pour chaque secteur traduisent un impératif de mixité et de développement intégré.

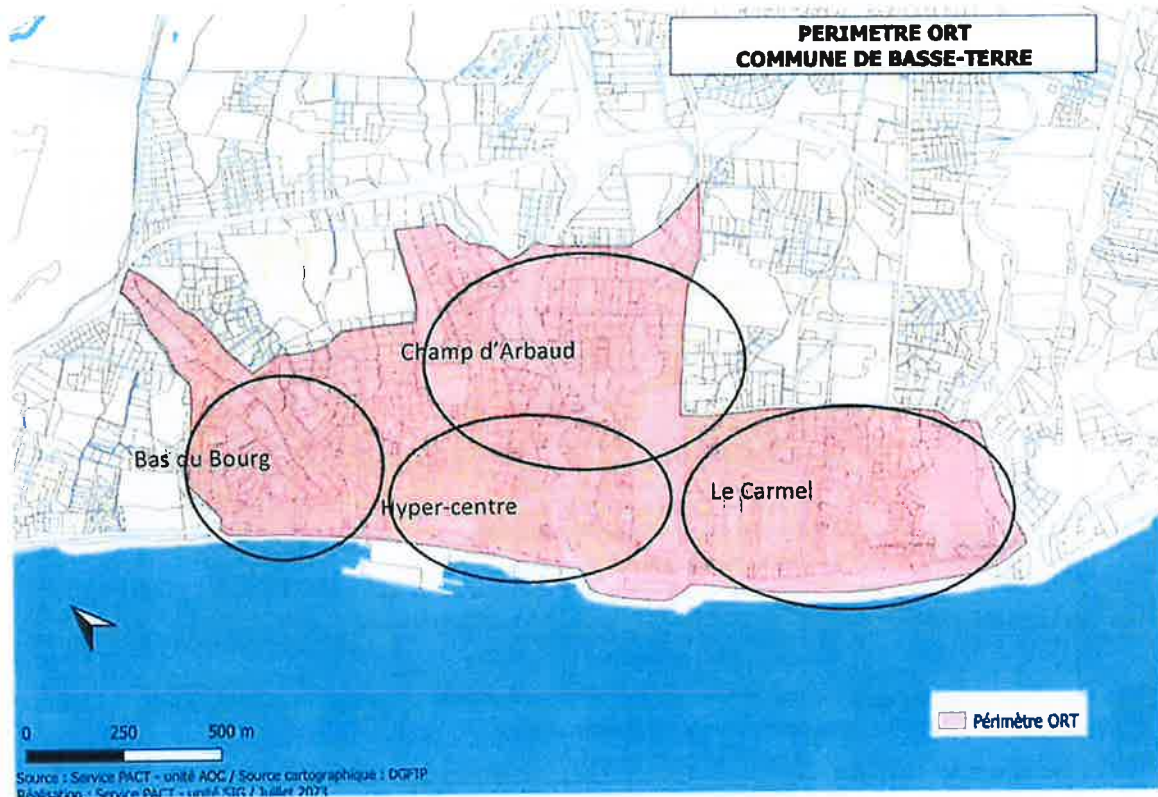
Chacun de ces « morceaux de ville » fait ainsi valoir son identité et ses atouts dans la stratégie de redynamisation de la ville :

- L'**hyper-centre**, conforté dans sa fonction commerciale ;
- Le **Carmel**, orienté vers la mise en tourisme et sa fonction étudiante.
- Le **quartier autour du champ d'Arbaud**, espace de services, inclusif et intergénérationnel,
- Le **Bas-du-Bourg**, fidèle à son identité populaire en reconquête





## 2.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention



## Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Basse-Terre et la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe

A ce titre, le périmètre ACV 2023-2026 constitue des secteurs d'intervention de l'ORT.

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU qui sera signée début 2024.

## Article 6. Plan d'action prévisionnel global et d'actes pour la période 2023-2026 (cf annexe 2)

Ce sont 37 actions dans cet avenant ACV 2 dont 9 actions nouvelles

Atteinte(s)	Sous axe	N° Fiche action	Titre de l'action	2023	2024	2025	2026
Axe 1 De la réhabilitation à la reconstruction: vers une offre attractive de l'habitat	1.1 - Diagnostics, études et stratégies	1.1	Etude pour la destination future des dents-creuses				
		1.2	Etude de préfiguration d'une OPAH RU				
		1.3	Etude de faisabilité pour une extension du CCAS sur les parcelles voisines				
	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	1.4	Construction et réhabilitation d'immeubles/ Projet Conflance rue de la République face au conseil départemental				
		1.5	Démolition/reconstruction de deux résidences étudiantes et jeunes actifs dans le quartier du Camel aux abords du lycée gerville réache. projet Sciences et Lettres				
		1.6	Réhabilitation de l'ancienne école Elie Chaffreain en Centre d'hébergement et de réhabilitation sociale				
		1.7	Réhabilitation et confortement de la résidence des corsaires, rue de l'rieu				
		1.8	Réhabilitation de l'immeuble PAYEN (ancien immeuble du CAUE) 9 rue baudot				
		1.9	Réhabilitation de la maison Migerel / 21 rue maurice marie-claire				
		1.10	Réhabilitation d'une maison/ 3 place des carmes				
		1.11	Réhabilitation d'une maison/ 9 rue dugommier				
		1.12	Réhabilitation d'un immeuble Cours nollivos (Sebastiano)				
		1.13	Réhabilitation d'une maison / 56 rue Charles Houel				
		1.14	Réhabilitation d'une maison / 13 rue deigrés				
		1.15	Réhabilitation d'un immeuble / rue nègre sans peur				
		1.16	Construction de 15 logements en accession à la propriété /72 rue A.Lardenoy				
		1.17	Réhabilitation du commissariat rue de la République				
		1.18	Démolition de l'ancienne clinique Tivoli et reconstruction de logements mixtes : accession, location libre et location conventionnée				
Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	2.1	Etude de revitalisation commerciale du centre-ville				
	2.6 - Développement économique, artisanal et industriel	2.2	Réhabilitation de la maison Liensol				
		2.3	Valorisation économique du parking Horizon Caraïbes				
		2.4	Installation de voiles d'ombrage colorées Rue de la République				
Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics	3.1	Requalification de la place des esclaves devant la maison Liensol				
		3.2	Requalification du 2nd tronçon de la rue de République				
		3.3	Requalification et extension du parking du front de mer				
Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	4.2 - Requalification de l'espace public	4.1	Projet de mise en valeur artistique, patrimoniale et environnementale de dents creuses non bâties en cœur de ville				
		4.2	Aménagement du parvis de la cathédrale et de l'îlot des capucins				
	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	4.3	Réhabilitation et rénovation de la maison du Patrimoine				
		4.4	Création d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine CIAP				
		4.5	Reconstruction de la maison Bougenot				
Axe 5 Constituer un socle de services dans chaque ville	5.2 - Accès aux services publics	5.1	Création d'un centre social "maison des solidarités" sur le foncier de l'ancien cinéma Tivoli				
	5.3 - Nouveaux services numériques et innovation	5.2	Mise en place de panneaux d'informations numériques et d'une application				
		5.3	Installation de bornes Wifi dans l'espace public				
	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	5.4	Rénovation du cinéma "LE D'ARBAUD"				
	5.5 - Accès aux soins et santé	5.5	Création d'une Maison de Santé Pluri-Professionnelle				
	5.7 - Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	5.6	Aménagement de la maison Coquelle				
	5.8 - Formation et enseignement	5.7	Installation d'une antenne du CNAM				

## Les actions nouvelles

Axe principal	N° Fiche action	Titre du projet	Description du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)
Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	1.13	Réhabilitation d'une maison (56 rue Charles Houel)	Il s'agit de la réhabilitation d'une maison afin d'y construire 6 logements: deux studio, deux T2, et deux T3	Porteur privé Monsieur Taci	DAC, Action logement	504 612,00 €
	1.14	Réhabilitation d'une maison (13 rue delgrès)	Il s'agit de la réhabilitation d'une maison afin d'y construire 6 logements dont deux T1 et quatre T2	Porteur privé Monsieur Sousseing	Action logement, ANAH, Région, DAC	415 856,00 €
	1.15	Réhabilitation d'un immeuble (rue nègre sans peur)	Il s'agit de la réhabilitation d'un immeuble afin d'y construire 6 logements: 5 T2 et 1 studio	Porteur privé Mr Lamowaltay	Action logement, ANAH, DAC, Région	370 000,00 €
Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.1	Etude sur la revitalisation commerciale du centre-ville	La revitalisation commerciale du centre-ville passe par plusieurs types d'actions telles que l'embellissement des magasins du cœur de ville (chartes des enseignes et vitrines), création de nouvelles poches de stationnement, valorisation du marché sont autant d'outils pour rendre de nouveau les centres-villes attractifs. Il s'agit de proposer à ce commerce de centre-ville un positionnement différenciant des centres commerciaux, avec une âme, une qualité de vie que l'on trouve nulle part ailleurs, avec certainement le déploiement de nouveaux services aux consommateurs. La dynamisation commerciale est souvent mise en œuvre par le manager de centre-ville, il comprend l'animation commerciale, la communication et le marketing territorial, l'aide au positionnement des commerçants et la relation client, et, de plus en plus, le conseil sur la dimension digitale.	Ville de Basse-Terre	Banque des Territoires	50 000,00 €
	2.4	Installation de voiles d'ombrages colorées Rue de la république	Le projet consiste à installer sur deux tronçons de la Rue de République, partie rénovée en 2022 et partie à rénover en 2023/2024, plus d'une vingtaine de voiles d'ombrage colorées afin de créer à la fois de l'ombrage pour les chalands et les touristes, et un visuel coloré.	Ville de Basse-terre	Commerçants	35 264,00 €
Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées	3.3	Requalification et extension du parking du front de mer	Suite à l'étude écomobilité, stationnement et déplacement réalisée en 2022, la ville envisage de réaménager le parking en enclos du front de mer afin de rationaliser le nombre de places et ainsi permettre d'en créer davantage en passant de 165 à 226 places soit 61 places supplémentaires.	Ville de Basse-Terre		180 000,00 €

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

24 NOV 2023



ID : 971-219711058-20231116-582023-DE

<b>Axe 4</b> <b>Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</b>	4.1	<b>Projet de mise en valeur artistique, patrimoniale et environnementale de dents creuses non bâties en cœur de ville</b>	Le projet consiste à poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années de mise en valeur d'œuvres d'art et de créer un parcours artistique et de renaturation dans le cœur de ville.	Association WI AN ART	Terre, DAC, Université des Antilles, Associations, Lycée Gerville Réache.	150 000,00 €
	4.2	<b>Aménagement du parvis de la cathédrale et de l'ilot des capucins</b>	Le projet vise à requalifier le parvis de la cathédrale dans une approche plus globale d'aménagement de l'ilot des capucins actuellement destiné à un parking, un wc public et une zone de containers poubelles	Ville de Basse-Terre	DAC	400 000,00 €
<b>Axe 5</b> <b>Constituer un socle de services dans chaque ville</b>	5.5	<b>Création d'une Maison de Santé Pluri-Professionnelle</b>	Il s'agit d'un pôle médical, paramédical, un espace de balnéothérapie et d'ateliers d'Éducation Thérapeutique du Patient, agréé par l'ARS, et qui serait localisé au Bas du Bourg sur la parcelle du marché Sainte-Thérèse AR183 et la parcelle voisine AR631.	Porteur privé SCI SCV Cœur de Basse-Terre	Ville de Basse-Terre/ ARS Possibilité pour les porteurs de projet de mobiliser un financement Banque des Territoires sous réserve de l'accord de son comité d'engagement	3 290 000,00 €
						<b>5 395 732,00 €</b>

## Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

### 7.1 Calendrier

La ville souhaite réaliser un suivi/évaluation, cette démarche commencera en cours de déploiement. La date prévisionnelle est janvier 2025.

### 7.2 Méthode

Une évaluation de projet doit être structurée dans le temps. Généralement, trois grandes phases sont déterminées.

#### • Phase de cadrage (2 mois)

- définir les objectifs de l'évaluation, les besoins de connaissance que l'on cherche à acquérir,
- les questions prioritaires que l'on se pose, les sources de données que l'on possède, les parties prenantes associées à la démarche... C'est au cours de cette phase que le **comité d'évaluation se réunit pour la première fois** et marque ainsi le lancement de la démarche.

La ville souhaite avoir recours à un accompagnement de l'ANCT sur cette démarche d'évaluation sur la phase de cadrage.

#### • Phase de collecte (6 mois)

Il s'agit de la phase de récolte des données quantitatives et qualitatives. L'objectif est de renseigner les différents indicateurs définis qui permettent de mesurer les effets des projets.

La ville va déterminer les outils qui permettront ces remontées de données. Elle pourra s'appuyer sur les outils « types » d'évaluation et sur les aides financières des partenaires. Elle devra également utiliser ses propres outils locaux : études, diagnostic... L'enjeu est également d'associer les habitants par le biais de questionnaires ou de consultations.

#### • Phase d'analyse (2 à 3 mois)

Il s'agit ici d'interpréter les différentes données collectées et de porter un jugement. La ville analysera si les indicateurs ont été atteints ou non et répondre aux questions évaluatives. Outre, l'analyse des données il s'agit également de rédiger un rapport qui sera le livrable d'évaluation.

### 7.3 Objectifs et questions évaluatives

Comme la conduite d'un projet, la mise en place d'une évaluation nécessite l'élaboration d'outils de suivi que ce soit pour se repérer et respecter les temporalités fixées que pour suivre l'évolution des indicateurs.

Afin d'être lisible et opérationnel, les tableaux de suivi doivent comporter des indicateurs en nombre limité. Cela permettra de rendre les informations accessibles et de ne pas solliciter des informations de la part d'un trop grand nombre de services.

Les informations doivent être simples et compréhensibles.

Un exemple de tableau comprendrait 13 entrées :

- Nom de la ville
- Lancement de l'évaluation : Oui/Non
- Date du premier comité d'évaluation



- Objectifs de l'évaluation
- Questions évaluatives
- Critères évaluatifs
- Indicateurs quantitatifs
- Indicateurs qualitatifs
- Résultats
- Etudes locales lancées (nombre et types)
- Chargé d'évaluation : Oui/Non

## LES CRITERES D'EVALUATION

### **AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

- L'offre de logements est diversifiée
- Le nombre de logements insalubres est réduit
- La performance énergétique des logements est améliorée
- Les nouveaux logements sont construits de manière contrôlée et mesurée dans une logique de renouvellement urbain
- Le prix des logements en centre-ville sont attractifs par rapport à la périphérie

### **AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

- L'offre commerciale est attractive, diversifiée et pérenne
- L'évasion commerciale est réduite
- L'installation de nouveaux commerçants est facilitée
- L'adaptation des commerces aux enjeux numériques est facilitée
- Les circuits-courts sont favorisés

### **AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**

- La congestion automobile est limitée
- La place de la voiture en centre-ville est limitée
- L'offre de stationnement est rationalisée
- Les transports en commun sont favorisés
- Les modes de déplacement doux sont favorisés
- De nouveaux aménagements cyclables sont créés
- Le centre-ville est davantage piétonnisé

### **AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

- Des espaces de loisirs sont créés en centre-ville
- L'animation du centre-ville est favorisée
- Le centre-ville est mis en valeur

### **AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

- L'offre d'équipements publics augmente et est pérennisée
- L'offre d'équipements publics est plus accessible
- Des services adaptés aux évolutions démographiques sont créés
- De nouveaux lieux culturels sont intégrés en centre-ville
- Le service numérique est amélioré

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le **24 NOV 2023**

ID : 971-219711058-20231116-582023-DE



7.4 Indicateurs retenus

AXE	TYPE D'INDICATEUR	INDICATEUR	SOURCE	
Axe 1 De la réhabilitation à la restructuration vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Indicateurs de suivi	Nombre de logements	DHUP – Mission Lutte contre la vacance de logement	
		Nombre de logements vacants	DHUP – Mission Lutte contre la vacance de logement	
		Nombre de logements insalubres	DHUP – Mission Lutte contre la vacance de logement	
		Nombre de logements démolis	Services municipaux	
		Taux et évolution du volume de transaction	CSN (Conseil supérieur du Notariat)	
		Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement	CSN (Conseil supérieur du Notariat)	
	Indicateurs de résultat	Evolution du prix de l'immobilier (appartements et maisons)	CSN (Conseil supérieur du Notariat)	
		Nombre de logements réhabilités par Action Logement	Action Logement	
		Nombre de logements subventionnés par Anah	ANAH	
		Taux et évolution de logements mis aux normes de salubrité	ANAH	
		Nombre de logements subventionnés par Anah et Action Logement	ANAH et Action Logement	
		Nombre de copropriétés immatriculées (à l'évolution début/fin de projet)	Anah – Registre National des Copropriétés	
Indicateurs d'impact	Nombre de copropriétés immatriculées (à l'évolution début/fin de projet)	DHUP – Mission Lutte contre la vacance de logement		
	Taux et évolution de la vacance de logement (vacance structurelle)	DHUP – Mission Lutte contre la vacance de logement		
Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Indicateurs de suivi	Fréquentation des rues commerciales / zone de chalandise	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AID/DGE/ANC	
		Nombre d'événements économiques et commerciaux (salons, foires, marchés...)	Services municipaux	
		Nombre et typologie des commerces locaux	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AID/DGE/ANC	
		Ratio enseignes locales / franchises nationales et internationales	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AID/DGE/ANC	
	Indicateurs de résultat	Evolution du nombre de commerces utilisant les circuits-courts	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AID/DGE/ANC	
		Nombre de commerces accompagnés sur la transformation numérique	CCI France – Banque des Territoires	
		Evolution du nombre et typologie des commerces installés depuis moins de 2 ans	Méthode d'autodiagnostic « La vacance de locaux commerciaux dans les villes moyennes françaises » AID/DGE/ANC	
		Nombre de prêts accordés à des indépendants dans les villes ACV et répartition des prêts par activité	SIAGE	
	Indicateurs d'impact	Evolution du nombre d'emplois	INSEE	
		Taux et évolution de la vacance commerciale	CODATA	
	Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Indicateurs de suivi	Avancement du projet de la ville retenue pour l'AMI « Avenir Montagne mobilité »	ANCT
			Fréquence des transports / heure	CAOSC
Indicateurs de résultat		Tarif horaire moyen des places de stationnement	Service stationnement de la ville	
		Evolution du nombre de km de voies cyclables		
		Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville / périphérie	Service stationnement de la ville	
		Evolution du nombre de places enterrées / totales	Service stationnement de la ville	
Indicateurs d'impact	Evolution de la fréquentation des transports en commun	CAOSC		
	Evolution de la part modale de la voiture individuelle			
Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines l'espace public et le patrimoine	Indicateurs de suivi	Evolution des distances d'emboîtement	Services municipaux	
		Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtiments existants	Services municipaux	
		Nombre de sites patrimoniaux ouverts au public	Services municipaux	
	Indicateurs de résultat	Nombre et fréquence des animations patrimoniales réalisées	Services municipaux	
		Nombre de chantiers en cours ou finalisés	Services municipaux	
		Typologie des actions d'aménagement	Services municipaux	
Indicateurs d'impact	Typologie des opérations de réhabilitation	Services municipaux		
	Rédaction de nouveaux documents réglementaires	Services municipaux		
Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics à l'offre culturelle et de loisirs	Indicateurs de suivi	Evolution du nombre d'espaces verts, parc ou jardin	Services municipaux	
		Evolution de la fréquentation touristique	INSEE et Atlas France	
		Satisfaction des habitants	Bondage ACV	
		Fréquentation des équipements culturels (bibliothèques, musées, théâtres, cinémas, salles de concert, Micro-Folie...)	Services municipaux	
		Taux de raccordement fibre	Services municipaux	
	Indicateurs d'impact	Nombre de bornes wifi implantées	Services municipaux	
Fréquence des animations culturelles		Services municipaux		
Axe transversal Intégrer les objectifs de transition écologique à chaque démarche du projet Action Cœur de Ville	Indicateurs de suivi	Nombre de bibliothèques	Services municipaux	
		Nombre de micro-foies	Services municipaux	
		Liste ou nombre des équipements de formation (nouveau centre CNAM)	CNAM	
		Evolution du nombre de plates en écoles et crèches	Services municipaux	
		Installation d'un nouveau cinéma en centre-ville et fréquentation	Services municipaux	
		Création de pôles de santé	Services municipaux	
	Indicateurs de résultat	Création de pôles culturels	Services municipaux	
		Evolution du taux d'équipements publics implantés en centre-ville	INSEE	
		Typologie des projets de mobilité douce / propre	Carema	
		Typologie des projets de requalification des espaces publics	Services municipaux	
		Coordination des projets ACV avec les politiques publiques relatives à la transition écologique (CTE; Label EcoQuartier)		
		Evolution des données de consommation électrique	ENEDIS	
Indicateurs de suivi	Utilisation des aides aux travaux proposées par l'Anah	DEAL		
	Utilisation des aides proposées par la Banque des Territoires (e-commerce, smart city...)	Banque des Territoires		
	Evolution du nombre d'hectares ou de pourcentage de surface artificialisés	INSEE		
	Typologie des dispositifs ou instances de participation volontaire mis en place	Services municipaux		
Indicateurs de résultat	Typologie des dispositifs ou instances de participation réglementaire mis en place	Services municipaux		
	Nombre de participants	Services municipaux		
	Diversité des formats de participation	Services municipaux		
Indicateurs de suivi	Choix des thématiques choisies	Services municipaux		

## Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Basse-Terre et la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

**Signatures**

A Basse-Terre, le 20 décembre 2023.

<b>Ville de Basse-Terre</b>	<b>Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe</b>	<b>Etat</b>
André ATALLAH Maire	Thierry ABELLI Président de l'EPCI	Xavier LEFORT Préfet
<b>Banque des Territoires</b>	<b>Agence Nationale de l'Habitat</b>	<b>Action Logement</b>
Christophe LAURENT Directeur régional	Xavier LEFORT Préfet	Jacques FAYEL Président du comité territorial
<b>EPF de Guadeloupe</b>	<b>CAUE</b>	<b>Région Guadeloupe</b>
Corine VINGATARAMIN Directrice	Fred GOUBIN Président	Ary CHALUS Président
<b>CCI des îles de Guadeloupe</b>		
Patrick VIAL-COLLET Président		

## Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

## 1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

## ○ Actions livrées (9)

Axe principal	Sous-Axe	Titre du projet	Descriptif du projet	Maître d'ouvrage	Coût de l'opération TTC	Date livraison
2	2.2 - Action foncière et immobilière	étude urbaine Diagonale des Arts	Etude urbaine autour de la maison coquille	EPF	23 310,00 €	T3/2023
3	3.4 - Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	Circuit de navettes électriques TUK-TUK	Il s'agit de mettre en place un service de navettes électriques de type Tuk-Tuk en cœur de ville. Les deux Tuk-Tuk transportent gratuitement les personnes depuis les 3 parkings relais (Campehon, Horizon Caraïbes et le parking de fond de mer) jusqu'au centre-ville	Ville de Basse-Terre	152 347,00 €	T1/2023
	3.3 - Stationnement, infrastructures et politique	Modernisation du service de stationnement	Installation d'un système Pay By Phone et horodateurs pour un service de paiement par CB	Ville de Basse-Terre	227 718,00 €	T2/2022
	3.5 - Aménagements visant à améliorer la mobilité, accessibilité, voiries et espaces publics	Aménagement du premier tronçon de la rue de la République	Projet de requalification de la voirie et des trottoirs, végétalisation et installation de mobilier urbain	Ville de Basse-Terre	736 775,00 €	T3/2022
	3.1 - Diagnostic, études et stratégies	Etude d'écomobilité	Projet d'une étude sur le stationnement et la circulation	Ville de Basse Terre	120 000,00 €	T1/2022
4	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Rénovation de la chapelle Sainte-Thérèse		Association Diocésaine de Guadeloupe	347 600,00 €	T2/2023
	4.2 - Requalification de l'espace public	Restauration et mise en valeur des œuvres d'art dans l'espace public	Projet "WIN'AN ART" : Réalisation par l'artiste Jean-Marc Hunt de la sculpture Baobab sur l'esplanade du port, Parcours photographique sur la ville de Basse-Terre, mur d'enceinte du Lycée Serville Réauche, Création de l'œuvre éphémère Un arbre dans la ville par Tim Frager, Aménagement du Passage des marches par Henri Hilaire, Création d'un parcours végétal par Guy Gabon intégrant sculpture de Benoît Gilles Michel, Sculpture Pvéfé névi de François Piquet (Cours Nollvas), Fresque de 4KG et Yelow en hommage à Aksidan, rue des Corsaires	Association Win'an art	75 824,00 €	T2/2023
	4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants	Réhabilitation de la friche l'Herminier avec implication des lycéens (Lycée Georges Nicolas), projet Ahmed Razé	Projet de mise en valeur environnementale le long de la rivière aux herbes avec la création d'un jardin créole	Association Win'an art		T2/2022
5	5.2 - Accès aux services publics	Mise en place d'un Espace France Services	Ouverture d'un espace France services avec le partenariat de sept organismes	Ville de Basse-Terre	70 000,00 €	T4/2022
					1 759 574,00 €	

Dans le cadre de la réalisation du programme ACV 2018-2022, la Banque des Territoires a participé au financement de plusieurs études pour un montant total de **233 287 €**

Parmi les études finalisées, nous pouvons citer :

- L'assistance au chef de projet ACV (11 700 €)
- Le cofinancement d'une étude stratégique pour la mise en œuvre d'ACV (20 000 €)
- Le cofinancement de la rédaction d'un cahier des charges pour lancer une consultation concernant la Maison Coquille (étude sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF – 6400 €)
- Etude sur le stationnement et la mobilité du centre-ville de Basse-Terre + la réalisation du budget prévisionnel du budget annexe du parking (47 700 €)

D'autres études sont toujours en cours :

- L'appui au montage juridique et financier pour le devenir du parking en silo (45 800 €)
- L'étude d'opportunité pour la mise en place d'une foncière commerciale à l'échelle régionale (81 300 €)
- Cofinancement de l'étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une OPAH-RU (20 387 €)





○ Actions en cours - financées (11)

Axe principal	Sous axe	N° Fiche Action	Titre du projet	Description du projet	Métier d'ouvrage	Partenaire(s) local(s)	Coût total (TTC)	Date de démarrage	Date de fin
Axe 4 De la réhabilitation vers une offre attractive de l'habitat	1.1. Diagnostic études et diagnostics	1.2	Etude de préfiguration d'une OPAM RU	Les résultats de cette étude devront permettre de décider la façon la plus adaptée pour permettre l'état de l'habitat existant, en tenant compte de l'impact environnemental, économique et social, et de la faisabilité de la mise en œuvre d'une OPAM RU, au regard de l'objectif de l'opération.	Ville de Basse Terre	ANAH, BANQUE DES HERITAGES OAC, CAUC	88 451,73 €	19/2023	12/2024
		1.3	Etude de faisabilité pour une extension de CCAS sur les parcelles voisines lui appartenant	L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des initiatives de proximité, et ce à l'appui de divers équipements de proximité. Une étude dans le prolongement du CCAS permettra d'analyser l'impact d'un projet d'extension de la structure, de l'impact économique et de la faisabilité de ce projet vis-à-vis des enjeux de faisabilité et de la viabilité économique de la structure. Les travaux seront réalisés en 2024 (ANAH, ANAH, ANAH, ANAH).	CCAS	Ville de Basse Terre	11 900,00 €	19/2023	11/2023
	1.2. Construction neuve, réhabilitation, rénovation, réfection, rénovation, OPAM RU, NPHU O3	1.6	Réhabilitation de l'ancien hôtel Elie Chaudron en Centre d'hébergement et de réhabilitation sociale	Le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) a obtenu son agrément définitif, les logements, l'accompagnement et les services sont en cours de mise en œuvre. Le projet consiste à construire un bâtiment de 120 logements sociaux et de réhabilitation sociale.	ANAH	RUEFA	3 311 000,00 €	14/2021	11/2026
		1.7	Réhabilitation et confortement de la résidence des PSALJLS	Le projet consiste à réhabiliter l'ancien hôtel d'été de 27 logements PSALJLS.	SIRGA	ETAV/ANAH	5 900 000,00 €	14/2022	14/2023
		1.10	Réhabilitation d'une maison (3 place de la mairie)	Il s'agit d'un projet de réhabilitation d'une maison à rénover en 2024, un T2 et deux T3.	Particulier privé Mme et M. Lobo	TEUBA	250 000,00 €	19/2023	19/2023
		1.11	Réhabilitation d'une maison (5 rue de la mairie)	Il s'agit d'un projet de réhabilitation d'une maison à rénover en 2024, un T2 et deux T3.	Particulier privé Mme et M. Lobo	Alban, méditerranée, ANAH, DAC, Agence	301 113,00 €	11/2023	14/2023
		1.12	Réhabilitation d'un immeuble Cours Mathis (Lahaillan)	Il s'agit de la réhabilitation d'un immeuble afin de construire 4 logements en studio, un T2 et deux T3.	Etat / Mairie de Basse Terre	Alban, méditerranée, ANAH	443 687,00 €	14/2022	12/2024
Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	3.1. Améliorer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	3.2	Requalification de 2nd tronçon de la rue de République	Le projet consiste à requalifier la Rue de la République, sur le second tronçon dans le cadre du prolongement du premier tronçon rénové en 2022. La partie à réqualifier est la partie comprise entre le boulevard de la République et la rue de la République. Le projet consiste à réqualifier la partie comprise entre le boulevard de la République et la rue de la République. Le deuxième objectif est de rendre la rue de la République plus agréable et sécurisée.	Ville de Basse Terre	Sensumar, Etat, Europe	461 470,00 €	19/2023	04/2024
Axe 5 Constituer un pôle de services dans chaque ville	5.1. Mettre en œuvre des services numériques	5.3	Installation de bornes WiFi dans l'espace public	La Région a sollicité la Ville pour une mise à disposition de bornes WiFi sur le domaine public de la commune dans le but d'installer des bornes WiFi. L'objectif est de permettre aux citoyens de bénéficier d'un accès gratuit à Internet, aux services numériques, aux services publics, etc. Le projet consiste à installer des bornes WiFi dans l'espace public de la commune.	Région Guadeloupe	Ville de Basse Terre et l'Agence ANAH	10 000,00 €	19/2023	11/2024
	5.2. Offrir des services numériques	5.4	Réhabilitation du cinéma "LE D'ARBAUD"	Le projet consiste à réhabiliter le cinéma "LE D'ARBAUD" situé au centre de la ville de Basse Terre depuis les années 1980. Le cinéma D'Arbaud a été déclaré bien classé au titre des monuments historiques. Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment et à le transformer en lieu de spectacle. Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment et à le transformer en lieu de spectacle. Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment et à le transformer en lieu de spectacle.	Opérateur privé		1 516 000,00 €	12/2023	12/2024
	5.3. Former et accompagner les citoyens	5.7	Installation d'une antenne de CBAM	Le projet consiste à installer une antenne de CBAM (Circuit Breaker Automatic Monitoring) sur le site de la commune de Basse Terre. Le projet consiste à installer une antenne de CBAM (Circuit Breaker Automatic Monitoring) sur le site de la commune de Basse Terre.	ENAH	Ville de Basse Terre		14/2023	11/2024
							1 570 000,00 €		

o Actions en cours et non financées (10)

Axe principal	Sous axe	N° Fiche action	Titre du projet	Description du projet	Mature d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date de démarrage	Date de fin
Axe 1 De la réhabilitation à la reconstruction vers une offre attractive de l'habitat	1.1 - Diagnostic, études et stratégies	1.2	Etude pour la destination future des densités	La ville de Basse Terre s'inscrit dans une stratégie de reconquête de ses densités urbaines. Outre l'impact négatif en terme d'attractivité, c'est aussi de surface disponible qui pourrait être destinée à de l'habitat ou des espaces publics (jardins, parkings en herbe). Une étude sera réalisée en 2023 par l'EPF afin d'identifier les parcelles dites "dens urbaines", la valorisation de ces friches urbaines constituerait un levier de développement significatif. Une étude permettrait d'identifier les potentialités de développement de <b>ensemble des densités urbaines du cœur de ville</b>	Ville de Basse Terre	Université des Antilles BUT génie biologique et environnement	0	T1 2024	T4 2024
		1.4	Construction et réhabilitation d'immeubles Projet Confluence rue de la République (face au conseil départemental)	Projet de construction de logements intermédiaires, para hôtelier, et commerce en ADC. Parcelles concernées AN1321 + 424 + 473 + 475	Opérateur privé	EPF	1 276 950 00 €	T4 2024	T4 2024
	1.2 Construction neuve réhabilitation, reconstruction, démolition reconstruction, CPAH RU, VPHRU, OHI	1.5	Démolition/ reconstruction de deux résidences d'habitation en jeunes actifs dans le quartier du Carmel aux abords du lycée de ville réache. projet Solences et Latrès	Projet de réhabilitation de deux immeubles de logements sociaux à Basse Terre. Le projet consiste en la démolition et la reconstruction de deux immeubles de logements sociaux de 10 logements avec commerces en ADC (parcelles AN1321 et AN1299) acquises par l'EPF, et la seconde résidence de 17 logements concerne les parcelles AN98, AN156 et AN150. Ce seront des studios de 20 m² qui seront proposés.	S&L	Ville de Basse Terre et EPF	1 400 000,00 €	T1 2024	T4 2026
		1.8	Réhabilitation de l'immeuble PAREN (ancien immeuble du CAUC) 9 rue Baudot	Projet de création de 4 logements en étage et deux commerces au rez de chaussée	Partenaire privé S&L Argem	ANAH, DAC, REGION ACTION LOGEMENT	700 000,00 €	T1 2024	T4 2026
Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.6 Développement économique artisanal et individuel	2.2	Réhabilitation de la maison Liensal	La ville, propriétaire de cet immeuble, souhaite le céder à un opérateur dans le but qu'il y réalise un projet de restauration et commercial	Partenaire privé		584 063,00 €	T1 2024	T4 2026
		2.3	Valorisation économique du parking Horizon Caraïbes	Il s'agit de confier à un opérateur privé, via une procédure d'AMI (cession ou occupation temporaire) l'exploitation d'un projet commercial à vocation alimentaire au sein du parking « Horizon Caraïbes », situé en front de mer le long du Boulevard Général De GAULLE appartenant au domaine public de la ville de Basse Terre.	Opérateur privé	Ville de Basse Terre	20 000 000,00 €	T1 2027	T4 2026
Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des sites patrimoniaux	4.3	Réhabilitation et rénovation de la maison du Patrimoine	Le projet consiste à réhabiliter la maison du patrimoine qui accueille un service municipal et qui accueille le CIAP. Le bâtiment présente de l'humidité dans les murs, des infiltrations en toiture, une absence d'isolation en toiture pour la pièce dans les combles, et une électricité à reprendre.	Ville de Basse Terre	DAC, ETAT, EUROPE	1 300 000,00 €	T1 2024	T4 2026
		4.4	Création d'un Centre d'interprétation de l'Anse à la Pêche et du Patrimoine CIAP	La ville de Basse Terre est labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 1995. Dans ce cadre, elle se doit de développer un CIAP qui sera situé dans la maison du patrimoine. Ce lieu culturel de proximité permettra de présenter et valoriser les différents patrimoines avec un projet culturel et scénique. Il accueillera une exposition permanente et des expositions temporaires.	Ville de Basse Terre	DAC	100 000,00 €	T1 2024	T4 2024
Axe 5 Constituer un tissu de services dans chaque ville	5.7 - Equipement communautaire ou réhabilitation, service ou politique en faveur du tourisme	5.1	Création d'un centre social "maison des solidarités" sur le fond de l'ancien cinéma Tiouli	Un projet consiste à réhabiliter un bâtiment à l'origine de l'ancien cinéma Tiouli et d'y créer un centre social. (actuellement en fiche) afin d'y installer un centre social. Une étude de désamortissement a été réalisée en 2023.	Ville de Basse Terre	CAH, S&L	1 299 985,00 €	T4 2022	T4 2026
		5.6	Aménagement de la maison Coquille	La maison Coquille est un bien patrimonial du XVIIIe siècle classé aux Monuments Historiques. L'EPF a acheté la maison en juillet 2021 pour le compte de la ville afin d'y établir un établissement touristique dont l'activité principale serait l'hébergement en combinaison avec des activités connexes. Le projet comprend la création de 6 à 8 chambres d'hôtes.	Ville de Basse Terre	EPF	1 800 133,00 €	T2 2024	T4 2026

Actions abandonnées (23)

Axe principal	Sous axe	Titre du projet	Description du projet	Maître d'ouvrage	Informations complémentaires
1	1.2 Construction neuve Régénération, réhabilitation, démolition reconstruction, OPAH/RU, NPARU, DRI	Réhabilitation de l'immeuble Aniel rue Lardenois	Projet de résidence jeunes actifs entre 8 et 10 studios	ARCAVS	La Ville, propriétaire de l'immeuble a finalement souhaité le vendre à un porteur de projet privé afin d'y réaliser un cabinet médical dentaire.
		Régénération de l'immeuble Saint François appartenant au CCAS	Projets de logements intermédiaires	Opérateur privé	La ville a sollicité des bailleurs sociaux afin de savoir s'ils sont intéressés par le projet de réhabilitation. Dans l'attente d'une proposition, la ville souhaite abandonner le projet et le représentera par avenant au besoin
		Réhabilitation des logements de l'ancien collège Compennon	Projet de logements intermédiaires	Opérateur privé	La ville a sollicité des bailleurs sociaux afin de savoir s'ils sont intéressés par le projet de réhabilitation. Dans l'attente d'une proposition, la ville souhaite abandonner le projet et le représentera par avenant au besoin
		Construction de logements et commerces au Carmel (projet Taverne)	Projet de construction neuve de logements et commerces	Porteur privé	Le porteur de projet n'a pas pu obtenir de financements publics compte tenu du fait que ce soit une construction et non une rénovation. Son projet est abandonné
2	2.1 Diagnostic études et stratégies	Etude pour l'implantation de franchises	Projet visant à réaliser une étude de marché pour identifier les franchises pouvant s'implanter et les conditions, impact de leur implantation	CAGSC	Ce projet n'a pas été initié par la communauté d'agglomération. En l'absence de volonté d'engager cette étude, cette action est abandonnée
		Réalisation d'une consultation de la requalification du marché Sainte-Thérèse		Ville de Basse-Terre	Une réunion de quartier a bien eu lieu au Bas du Bourg lors de l'arrivée de la nouvelle équipe municipale mais la concertation sur la requalification n'a pas été engagée. Le marché Sainte Thérèse est en voie d'être vendu à un porteur de projet afin qu'il y réalise une maison de santé pluriprofessionnelle
	2.3 Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	Organisation d'un marché nocturne	Le projet consiste à organiser un marché nocturne valorisant les productions artisanales et agricoles de la Guadeloupe, ainsi que gastronomique avec la vente de plats dans une ambiance musicale. (ex : Marché Nocturne : produits locaux, artisanat, buvette et restauration, animation musicale et grand débarras des commerçants)	Ville de Basse-Terre et CAGSC	En l'absence d'une coordination entre commerçants, communauté d'agglomération, organismes consulaires et ville de Basse Terre, cette opération n'a pas été initiée, et le projet ne sera pas reconduit dans l'avenir 2023-2026. Si un projet de marché devait aboutir, il serait proposé par avenant.
		2.4 Modernisation des commerces numériques, innovation	Création d'une plateforme de vente et livraison en ligne produits des houtiques, rénovation et travaux	Ville de Basse-Terre	Le projet avait été envisagé à l'issue de la période Covid mais n'a pas été lancé. Ce projet est abandonné
	2.6 Développement économique, artisanat et industriel	Création de "Karmel Art"	Projet de parcours pour visiter la ville, avec un itinéraire des artisans d'art et du goût	Association "Hier et après"	Le porteur de projet informe de l'abandon de celui-ci
		Création d'un espace de co-working et d'une pépinière d'entreprises à l'immeuble Massoukou		CCI IG	La CCI s'inscrit dans le cadre d'un AAP coworking de la Région en février 2019. La CCI ne répond pas aux sollicitations pour connaître l'état d'avancement
	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	Préfiguration d'un pôle de restauration au Carmel ouverture d'un restaurant végétarien		Porteur privé	
3	3.4 Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	Création d'un parc à véhicules électriques destiné à la location		Privé	
		3.6 Aménagements visant à améliorer la mobilité, l'accessibilité, voiries et espaces publics	Valorisation environnementale du chemin piéton le long de la rivière aux herbes	Ville de Basse-Terre	Il existe un cheminement piéton le long de la rivière aux herbes qui permet de relier le boulevard maritime au centre ville commerçant. Ce parcours bénéficie d'espaces verts et de murs en pierre présentant un caractère patrimonial. Il s'agit de rendre ce chemin plus accessible et qualitatif d'un point de vue paysager et environnemental.
4	4.1 Diagnostic, études et stratégies	Inventaire du patrimoine du Xème siècle	Réalisation de fiches détaillées, publication, inscription de restauration	Ville de Basse-Terre	
		Accompagnement et développement de l'offre de circuits Ville d'Art et d'Histoire	Mission photographique, adaptation des parcours, infographie, édition d'un guide	Ville de Basse-Terre	
		4.2 Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Mise en place d'une valorisation du patrimoine touristique et culturel	Ville de Basse-Terre	L'organisation interne de la collectivité ne permet pas à ce stade de proposer ce projet. Ce projet pourra être proposé par avenant.
5	4.3 Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ravalement et mise en valeur des façades du Bas du Bourg au Fort		Ville de Basse-Terre	
		5.3 Nouveaux services numériques et innovation	Création d'une maison numérique pour lutter contre l'illectronisme	Ville de Basse-Terre	Ce projet est abandonné car l'Espèce France Services n'a pas pu être mise en œuvre, avec le recrutement d'un conseiller numérique, aux missions d'une maison numérique
5	5.7 Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	Développement d'une application mobile citoyenne "ma ville dans ma poche"	Informations sur les services en ville, déclarer des accidents, incidents, mobilisés, agenda culturel en ligne	Ville de Basse-Terre	L'organisation interne de la collectivité ne permet pas à ce stade de proposer une application de type "ma ville dans ma poche" répondant aux attentes des citoyens en terme de réactivité. Ce projet est abandonné
		Hébergement touristique, le patio Carmel: maisons de la fin du XVII, création de deux chambres d'hôtes de caractère		Association "Hier et après"	Le porteur de projet informe de l'abandon de celui-ci
		Hébergement touristique: la Dame Blanche		Association "Hier et après"	Le porteur de projet informe de l'abandon de celui-ci
		Accompagnement et développement des prestations d'accueil des bateaux de croisière	Le projet consiste à proposer des stands d'accueil, spot selfie, exposition bilingue amovible, équipes de conférenciers, sur le port à la sortie des bateaux de croisières	CAGSC	Ce projet pourra être déployé ultérieurement lorsque la CAGSC aura restructuré son office de tourisme intercommunal. Cette action pourra être réintégrée par avenant.
		Création d'un repaire des Corsaires	Projet de création d'un espace musical interactif, traitement scientifique et ludique (parcelles AA20+23+538+539)	Association "Hier et après"	Le porteur de projet informe de l'abandon de celui-ci

## 2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Dans l'avenant 2021-2022 à la convention, plusieurs objectifs ont été identifiés sur les 5 axes que composent le programme à Basse-Terre:

### **AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

Ville-Préfecture, Basse-Terre porte de nombreux enjeux de représentation régionale, économique, touristique et culturelle où la mise en scène d'un territoire riche de ses dimensions naturelles, historiques et paysagères s'imposera à tout développement. Il s'agit d'affirmer la dimension de ville de référence à l'échelle de la Guadeloupe (patrimoine, identité, tourisme), de mieux mettre en valeur et de conjuguer le patrimoine architectural et historique avec l'environnement vernaculaire, dans l'objectif d'un rayonnement de Basse-Terre et de son label « Ville d'Art et d'Histoire ».

### **AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré**

L'économie de la Ville de Basse-Terre est fortement « tertiaisée » (93,3 % des emplois, 60,6 % pour la seule fonction publique) et très influencée par sa dimension de ville-Préfecture. Les valeurs patrimoniales et environnementales constituent de réels atouts, propices à un nouvel essor du tourisme, orientation qu'elle souhaite favoriser.

Dans ce cadre, il s'agit de réactiver les actions de promotion des activités de commerces d'artisanat et de services et d'accompagner l'opération de restructuration par l'amélioration de la circulation piétonne et de rendre plus accessible le centre-ville. Il convient également d'offrir de nouvelles possibilités de promotion d'animations dans le cadre de l'aménagement du Boulevard maritime, de développer le tourisme et l'hébergement qui en découle, en s'appuyant sur les atouts patrimoniaux et naturels de la Ville. Enfin, il s'agit aussi de promouvoir le rapport au littoral avec une stratégie de développement ambitieuse liée au tourisme durable.

### **AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connections**

La fréquentation de Basse-Terre au quotidien doit être rendue aisée. Basse-Terre doit être affirmée comme un pôle d'animation.

Le traitement de l'espace en aire d'animation et de rencontres dédiées aux parcours et à la découverte de la ville, est une priorité : du Fort Delgrès jusqu'au quartier de Bas-du-Bourg, sur le littoral et en arrière bourg. De même, une meilleure lisibilité et un meilleur confort d'usage seront recherchés par une hiérarchisation entre boulevards et liaisons inter-quartiers, entre la qualification de circulation piétonne en centre-ville et le développement des modes de déplacements doux dans les autres parties du territoire.

A ce titre, la valorisation des cours d'eau et circuits patrimoniaux dans la ville constituent des vecteurs de promenades urbaines et de mise en exergue du patrimoine Basse-Terrien.

### **AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**

La dimension urbaine est fragilisée par un vieillissement général des quartiers de Basse-Terre. L'évolution souhaitée est de réparer les sites et édifices, dans le respect de l'identité et de l'échelle des lieux, afin de pérenniser l'espace urbain de la ville et de son unité. Les actions d'amélioration du bâti seront privilégiées.

### **AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics**

Les actions mises en œuvre dans cet axe viseront à adapter le cadre au vieillissement de la population et à offrir à cette tranche d'âge, ainsi qu'à l'ensemble de la population, les outils adéquats et modernes, permettant d'accéder aux services mis en place par la Ville.

Le programme « Action Cœur de Ville » répond véritablement aux aspirations de la Ville de Basse-Terre. Sa position de ville-centre pour le Sud Basse-Terre doit consolider son attractivité. Avec ce projet, qualifié, avec raison de « sur mesure » pour les villes concernées, le Chef-lieu s'inscrit dans un processus de redynamisation qualifiant.



Les objectifs exposés ci-avant sont restés les mêmes tout au long de la phase I du programme, enrichis par d'autres, venant ainsi préfigurer la phase II du programme de Basse-Terre :

- Lutte contre l'habitat dégradé et les poches de vacance,
- Végétalisation d'un cœur de ville minéral
- Animation commerciale

La question de la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des actions est réaffirmée comme l'illustre le projet d'avenant 2023-2026.

**L'avenant 2021-2022 comprenait 54 actions réparties au sein de 5 axes stratégiques :**

- 19 actions dans l'axe 1 (réhabilitation de l'habitat)
- 14 actions dans l'axe 2 (développement économique)
- 9 actions dans l'axe 3 (mobilités décarbonées)
- 8 actions dans l'axe 4 (mise en valeur du patrimoine)
- 4 actions dans l'axe 5 (accès aux services publics)

**9 actions ont été réalisées soit 17%, et 43% des actions ont été abandonnées ou réorientées  
11 actions sont en cours et financées et 10 actions sont en cours mais non financées  
Ce sont 1, 753M euros investis lors de l'avenant ACV 2021-2022**

**Éléments facilitants identifiés et/ou difficultés rencontrées au cours du déploiement du programme**

**1/ La mobilisation de l'ensemble des acteurs et des synergies inédites pour le territoire**

D'une manière générale, le programme action cœur de ville permet de conforter le rôle de centralité de Basse-Terre au sein d'un bassin de vie élargi au Sud Basse-Terre. Véritable projet de territoire, son approche globale et coordonnée entre les différents acteurs publics a permis de créer les conditions efficaces au renouveau et au développement de Basse-Terre en mobilisant notamment les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets visant à renforcer le périmètre du centre-ville, portés par la Ville de Basse-Terre.

Il est à noter que les financements prioritaires mobilisés par les partenaires dans le cadre du programme ont permis de voir se réaliser des opérations inenvisageables avant cette mesure gouvernementale.

**2/ Le réseau national : un retour d'expériences enrichissant pour la ville de Basse-Terre**

La mise en réseau nationale (via la plateforme OSMOSE) a également permis à la Ville de pouvoir échanger et de s'informer sur des projets s'inscrivant dans les 5 axes structurant le programme. Ces échanges d'expériences permettent également de capitaliser sur les enseignements profitables à tous. Dans cette logique, au plan régional, les trois villes Actions Cœur de Ville (Pointe à Pitre, Abymes et Basse-Terre) et les villes PVD se sont réunies à l'initiative de la DEAL pour échanger sur différentes thématiques.

**3/ Les limites quant à elles, sont d'ordre réglementaire et l'absence d'une enveloppe fléchée**

Un certain manque de flexibilité a été constaté concernant certains dispositifs financiers. Les différents fonds étatiques ne permettent pas forcément de pouvoir travailler sur des projets pluriannuels. Concernant les aides directes aux propriétaires (Action logement et ANAH), celles-ci sont nouvellement mobilisées par les propriétaires bailleurs mais leurs critères ne permettent pas toujours de proposer une diversification de l'offre d'habitat puisque les aides sont conditionnées à la production de logements sociaux / intermédiaires.

**Les principaux résultats d'ores et déjà visibles sur le territoire**

La ville de Basse-Terre n'a pas pu établir une analyse sur l'appropriation du programme Action Cœur de Ville par la population locale. Toutefois, il est prévu de mettre en œuvre une culture évaluative en phase itinérante dès la signature de l'avenant ACV 2.

**Les principaux effets levier identifiés**

Le programme Action cœur de Ville a permis de pouvoir inciter la réhabilitation de plusieurs logements, via la mise en œuvre d'un panel de subventions publiques destinées à l'amélioration de l'habitat mais également le portage foncier de plusieurs immeubles dégradés via l'Etablissement Public Foncier de Guadeloupe. La requalification de la rue principale commerçante a joué un effet levier sur les initiatives privées d'acquisition en vue de rénovations.



### Les projets emblématiques

Depuis plus de 3 ans, la Ville de Basse-Terre a déjà réalisé plusieurs actions majeures inscrites dans le programme Cœur de Ville :

- La requalification de la rue de la république, en doublant la surface de trottoirs et en limitant le stationnement
- Le lancement de l'étude de préfiguration d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- L'ouverture d'un espace France services avec presque 300 usagers par mois,
- La réintégration du végétal lors de la requalification de la rue de la république
- Le développement des mobilités décarbonées avec la mise en place d'un circuit de navettes électriques Tuk-Tuk
- La promotion du sport en milieu urbain : développement des espaces multi-sports.

Par ailleurs, les élus municipaux ont programmé leur intervention dans une logique d'îlots urbains au sein desquels les différents axes de développement de Cœur de Ville sont mis en œuvre :

- Projet des sciences et des lettres situé au Carmel avec le projet de création de résidences étudiantes et jeunes actifs
- Projet sérénité situé au champs d'arbaud avec des constructions mixtes comprenant de l'habitat conventionné, de l'habitat libre en accession et en location, ainsi qu'une résidence seniors.
- Projet du bas du bourg avec l'installation d'une maison de santé pluriprofessionnelle
- Projet confiance rue de la république avec le résorption de l'habitat fortement dégradé

### Impact du programme sur les investissements privés

Comme évoqué précédemment, le programme a permis d'initier des opérations privées en matière d'habitat et ce, dans un contexte difficile (COVID) de presque 2 années qui a tout de même relancé la dynamique immobilière du centre-ville et l'intérêt pour les immeubles en plein centre.

Le nouveau challenge de cette phase II pour la Ville de Basse-Terre est de maintenir ce regain pour le centre-ville, pouvoir accompagner la concrétisation de projets d'envergure portés par des porteurs de projets privés ou des bailleurs (ex : maison de santé, résidence étudiante) dans un contexte à nouveau bousculé par la crise immobilière.

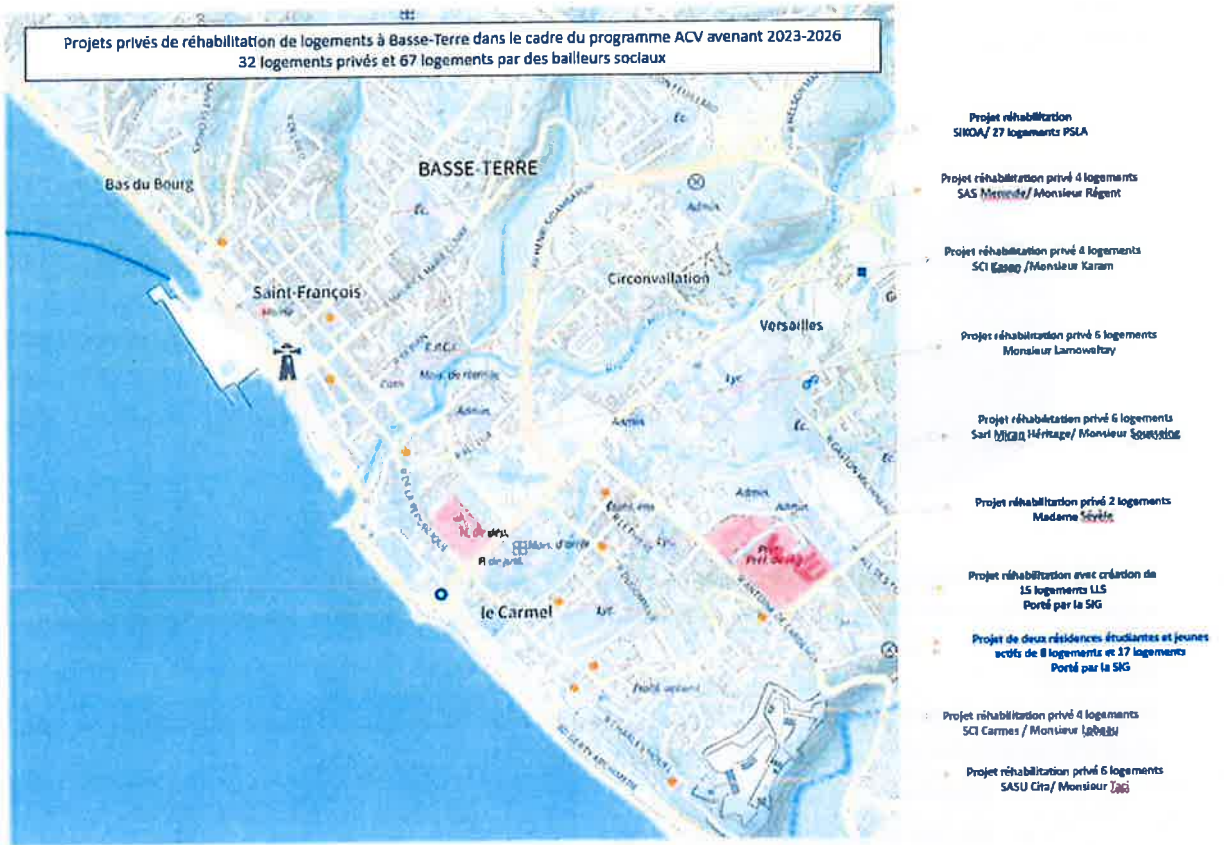
Annexe 2 : Liste des fiches-action qui composent le plan d'action

Axe principal	Sous-axe	N° Fiche action	Titre du projet	Description du projet	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (ETC)	Date lancement	Date expiration
Axe 1 De la réhabilitation à la restauration vers une offre attractive de l'habitat	1.1 Diagnostic, études et usages	1.1	Etude pour la destination future des dents creuses	La Ville de Basse Terre s'inscrit dans une stratégie de reconquête de ses dents creuses. Cette stratégie en terme d'infrastructures, c'est-à-dire de nouvelles offres de logement et de services de proximité, est au cœur de son action. Une étude de faisabilité est en cours de réalisation en 2023 afin d'identifier les parcelles dites "dents creuses". La valorisation de ces dents creuses constituerait un levier de développement significatif. Une étude permettra d'identifier les potentialités de développement de l'ensemble des dents creuses du territoire.	Ville de Basse Terre	Univ'ers le Jes Anilles RUF - gère blog que et environnement	€	13/2024	12/2026
		1.2	Etude de préfiguration d'une OPARU	Les résultats de cette étude vont permettre de décliner de façon plus précise et opérationnelle (à l'échelle des mois, séquentielle, permettre l'intervention) et contours de l'action publique en matière de parc privé. Elle détermine et hiérarchise des actions et des outils à mettre en œuvre (OPARU, plan de travaux de l'habitat).	Ville de Basse Terre	ANAH, BANQUE DES TERRITOIRES, DAC CAUE	68 042,75 €	12/2023	12/2024
		1.3	Etude de faisabilité pour une extension de CCAS sur les parcelles voisines lui appartenant	L'extension de la structure existante sur une partie de la mobilisation des habitations et des équipements sociaux, elle s'appuie sur des équipements de proximité. Un espace d'extension du CCAS donnerait lieu à un espace d'échanges et de partage, au profit du social, de l'économie et de la culture. Ce projet vise à étudier les fondations de la faisabilité d'un tel projet de développement social. Les parcelles sont la propriété de CCAS (AM97-AM92-AM100-AM101-AM102)	CCAS	Ville de Basse Terre	13 000,00 €	12/2023	11/2023
	1.2 Contrat en faveur de la réhabilitation, restauration, modernisation de l'habitat	1.4	Construction et réhabilitation d'immeubles Projet Confiance rue de la République (face au conseil départemental)	Projet de construction de logements sociaux, dans une zone d'habitat existant en RDC. Parcelles cadastrées AM 471 + 474 + 475 + 476	Opérateur privé	EPF	1 274 950,00 €	14/2024	14/2026
		1.5	Démolition/reconstruction de deux résidences d'habitants et jeunes actifs dans le quartier du Camoul aux abords du lycée polyvalent (rue projet Sciences et Lettres)	Projet de réhabilitation ou démolition/reconstruction de logements sociaux en RDC situés dans les parcelles AM 320 et AM 321 requises par l'EPF. La seconde résidence de logements sociaux sera réalisée sur les parcelles AM 319, AM 366 et AM 340. Ce seront des studios de 20m² qui seront proposés.	SIG	Ville de Basse Terre et EPF	2 800 000,00 €	11/2023	14/2026
		1.6	Réhabilitation de l'antenne de la Clinique Chauffre en Centre d'hébergement et de réhabilitation sociale	Le Centre d'hebergement et de réhabilitation sociale (CHRS) a pour mission d'accueillir, accompagner, accompagner et accompagner les personnes qui souffrent de troubles mentaux graves et qui ont besoin d'un accompagnement et d'un soutien social.	ARCAVS	ANAH	8 800 000,00 €	14/2024	12/2026
		1.7	Réhabilitation et confortement de la résidence des conseillers rue d'Arleux	Le projet consiste à réhabiliter l'immeuble afin de créer 27 logements HLM/HLS.	EPHORA	ENAH	5 000 000,00 €	11/2022	14/2025
		1.8	Réhabilitation de l'immeuble PAVEN (ancien immeuble du CAUE) 9 rue du docteur	Projet de création de logements en étage et locaux commerciaux en rez-de-chaussée.	Partenariat Ville/Région	ANAH - DAC - REGION ACTION LOGEMENT	700 000,00 €	11/2023	14/2026
		1.9	Réhabilitation d'une maison Mitel (2 rue Maurice Maïté-René)	Il s'agit d'un projet de réhabilitation d'un immeuble afin d'y installer en RDC des espaces commerciaux (agence d'architecture, local artisanal, espace de coworking, et local pour une profession libérale), et en étage des logements pour jeunes actifs (10 logements avec espaces communs partagés).	Partenariat Municipal/Entrepreneurs	ANAH/Logement	261 353,00 €	11/2023	11/2026
		1.10	Réhabilitation d'une maison (rue du docteur)	Il s'agit d'un projet de réhabilitation d'un immeuble afin d'y installer en RDC des espaces commerciaux (agence d'architecture, local artisanal, espace de coworking, et local pour une profession libérale), et en étage des logements pour jeunes actifs (10 logements avec espaces communs partagés).	Partenariat Ville/Région	ANAH/Logement	250 000,20 €	11/2023	12/2026
1.11	Réhabilitation d'une maison (rue du docteur)	Il s'agit d'un projet de réhabilitation d'un immeuble afin d'y installer en RDC des espaces commerciaux (agence d'architecture, local artisanal, espace de coworking, et local pour une profession libérale), et en étage des logements pour jeunes actifs (10 logements avec espaces communs partagés).	Partenariat Ville/Région	ANAH/Logement	201 712,00 €	11/2023	12/2026		
1.3	1.12	Réhabilitation d'un immeuble (rue des Adversaires)	Il s'agit de la réhabilitation d'un immeuble afin d'y constituer 4 logements sociaux, en RDC, en étage et 10.	Partenariat Ville/Région	ANAH/Logement	411 687,00 €	14/2022	12/2026	
	1.13	Réhabilitation d'une maison (rue des Adversaires)	Il s'agit de la réhabilitation d'une maison afin d'y constituer 6 logements sociaux, en RDC, en étage et 10.	Partenariat Ville/Région	DAC - Action Logement	104 612,00 €	11/2023	14/2026	
	1.14	Réhabilitation d'une maison (rue des Adversaires)	Il s'agit de la réhabilitation d'une maison afin d'y constituer 6 logements sociaux, en RDC, en étage et 10.	Partenariat Ville/Région	ANAH/Logement, ANAH, Région, DAC	415 856,00 €	11/2023	11/2024	
	1.15	Réhabilitation d'un immeuble (rue des Adversaires)	Il s'agit de la réhabilitation d'un immeuble afin d'y constituer 6 logements sociaux, en RDC, en étage et 10.	Partenariat Ville/Région	ANAH/Logement, ANAH, DAC, Région	3 110 000,00 €	14/2023	12/2024	
	1.16	Construction de 13 logements en accession à la propriété (12 rue A. Laideman)	Projet de construction de logements sociaux.	SIG	Ville de Basse Terre - Action Logement	8 800 000,00 €	14/2023	14/2025	
	1.17	Réhabilitation des logements sociaux rue de la République	Le commissariat de police de Basse Terre situé rue de la République va déménager en 2024. Le bâtiment qui sera libéré appartient à l'Etat. Un appel d'offres sera lancé.	EPF	Ville de Basse Terre		14/2024	14/2025	
	1.18	Démolition de l'ancienne clinique Trollet et reconstruction de logements mixtes : accession, location libre et location temporaire	Le projet consiste à démolir l'ancienne clinique Trollet située sur les champs d'Arleux et à construire plusieurs résidences sociales de 3 à 4 étages. Cette opération permettra de créer des logements sociaux et de favoriser l'accès à la propriété. Le projet est inscrit dans le cadre du développement du quartier.	Opérateur privé	EPF		11/2023	12/2026	

Année	Intitulé de l'opération	Commune	Montant	Date de début	Date de fin
Axe 2 Favoriser le développement économique et commercial équilibré	2.1. Aménagement et programmation commerciale, insertion des commerces	2.1	Etude sur la revitalisation commerciale de la ville	50 000,00 €	14/2024
		2.2	Rénovation de la maison Uesot	184 051,00 €	14/2024
	2.5. Développement économique, artisanat et industrie	2.5	Valorisation économique du parking Horton, Kéribes	20 000 000,00 €	14/2024
		2.6	Installation de voies d'ombrières colorées Rue de la République	55 354,00 €	11/2024
Axe 3 Développer l'accessibilité et les mobilités handicapées	3.6. Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voies et espaces publics	3.1	Requalification de la place des estraves devant la maison Uesot	150 000,00 €	11/2024
		3.2	Requalification du 2nd tronçon de la rue de République	561 410,00 €	14/2024
		3.3	Requalification et extension du parking de front de mer	180 000,00 €	11/2024
Axe 4 Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	4.2. Réhabilitation et/ou réaménagement de biens culturels non bâtis ou en ruine	4.1	Projet de mise en valeur architecturale, patrimoniale et environnementale de deux terrasses non bâties en ruine de ville	150 000,00 €	14/2024
		4.2	Aménagement d'espaces de la cathédrale et de l'île des caoudes	400 000,00 €	14/2024
	4.3. Amélioration et réhabilitation de la maison de patrimoine	4.3	Réhabilitation et réaménagement de la maison de patrimoine	1 100 000,00 €	14/2024
		4.4	Création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du Patrimoine CIAP	100 000,00 €	11/2024
		4.5	Reconstruction de la maison Bouzouet	800 000,00 €	14/2024
Axe 5 Contribuer au cadre de vie des habitants	5.1. Amélioration des espaces publics	5.1	Création d'un centre social "maison des habitants" sur le terrain de l'ancien cinéma Studi	1 120 000,00 €	14/2024
		5.2	Mise en place de panneaux d'informations numériques et d'une signalisation	75 575,00 €	11/2024
	5.1. Nouer des liens communautaires	5.1	Installation de bornes WiFi dans l'espace public	70 000,00 €	11/2024
		5.2	Création d'un centre social "maison des habitants" sur le terrain de l'ancien cinéma Studi	1 120 000,00 €	14/2024
		5.3	Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	1 300 000,00 €	14/2024
5.1. Amélioration des espaces publics	5.4	Aménagement d'activités culturelles, artistiques ou sportives	1 500 000,00 €	14/2024	
	5.5	Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	1 300 000,00 €	14/2024	
	5.6	Aménagement de la maison Couille	1 500 133,00 €	14/2024	
5.8. Formation et enseignement	5.7	Installation d'une antenne de CHAM à Basse-Terre qui permettra une offre de formation complète		14/2024	



### Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention



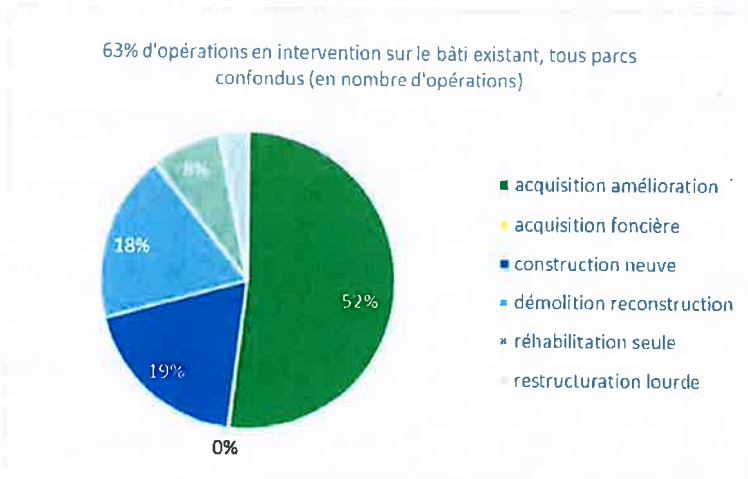


## Annexe :

### Bilans annuels Action Logement

2021 : <https://fr.calameo.com/read/00711844151bd037b57ef>

Les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.



Les financements évoluent pour accompagner la trajectoire bas carbone des maîtres d'ouvrage et rehausser les exigences environnementales des projets en amplifiant l'accent déjà mis sur l'intervention sur le bâti existant.

### Bilan Anah

Depuis le lancement du programme Action cœur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€ ;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

- en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)
- en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;
- le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.